

**PUBLICATION :** *Ottawa Citizen*

**DATE :** 2005.08.15

**ÉDITION :** Finale

**SECTION :** News

**Titre de la page :** Arguments

**PAGE :** A11

**CHRONIQUE :** David Zussman

**SIGNATURE :** David Zussman

**SOURCE :** Citizen Special

**NBRE de MOTS :**

---

## **Tous les députés sont à blâmer pour les déboires du gouvernement**

---

Malgré l'atmosphère de vacances qui règne à Ottawa, on sent une fébrilité croissante à la perspective du programme politique de l'automne et de la réponse que le gouvernement voudra donner au rapport Gomery, qui paraîtra en novembre. Aucun gouvernement ne voulant être pris au dépourvu face aux constatations et aux recommandations d'un rapport d'enquête, la capitale nationale voit naître en ce moment une mini-industrie qui essaie de deviner les conclusions du juge John Gomery.

Pour situer en contexte la réponse du gouvernement, il y a lieu de rappeler que le premier ministre, Paul Martin, a ordonné la tenue d'une enquête après que la vérificatrice générale eut rendu public son deuxième rapport sur le programme de commandites en 2003. Elle concluait en résumé que le programme de 250 millions de dollars n'était pas soumis à un contrôle suffisant des dépenses et qu'un petit nombre d'agences de publicité du Québec semblaient avoir profité des faiblesses du système pour facturer trop cher leurs services, voire leur absence de services.

La commission Gomery a tenu sa première audience publique le 21 juin 2004 et a terminé ses travaux près d'un an plus tard, le 17 juin 2005. En tout, presque 200 témoins ont comparu sur 136 jours de séance. À l'heure actuelle, les coûts directs de l'enquête s'élèveront, semble-t-il, à près de 100 millions de dollars. Les audiences ont corroboré dans une large mesure les conclusions de la vérificatrice générale, mais ont aussi révélé que certains dirigeants d'agence mêlés au programme de commandites avaient fait des contributions financières à l'aile québécoise du Parti libéral.

Maintenant que toute la preuve a été dévoilée, les Canadiens voudraient obtenir des réponses à deux questions. Premièrement, que convient-il de faire dans les cas où des entrepreneurs qui font affaire avec le gouvernement profitent abusivement de pratiques

contractuelles et administratives déficientes? Deuxièmement, lorsque des actes répréhensibles sont constatés, qui est responsable de quoi dans notre système parlementaire?

Nos tribunaux criminels vont pouvoir répondre à la première question, car des poursuites ont été engagées contre certaines agences de publicité et leurs premiers dirigeants. C'est la seconde question qui est la plus problématique (et la plus intéressante) puisqu'elle touche l'essence même des pratiques administratives du secteur public canadien et fait ressortir clairement les liens complexes de reddition de comptes entre le public, le Parlement, les ministres et leurs fonctionnaires.

Heureusement, une nouvelle publication de l'École de la fonction publique du Canada, rédigée par Peter Aucoin, professeur à l'Université Dalhousie, et Mark Jarvis, fonctionnaire, présente des recommandations qui reposent sur le nouveau régime de reddition de comptes instauré dans la fonction publique fédérale ces deux dernières années.

Il importe de signaler que les hauts échelons de la fonction publique se préoccupent de la question de la reddition de comptes depuis déjà un certain temps et qu'ils ont mis au point trois instruments en vue de remédier aux principaux problèmes soulevés par la commission Gomery.

D'abord, le Guide du sous-ministre énonce les responsabilités des sous-ministres, chargés de soutenir les ministres et de diriger la fonction publique. Ensuite, le Cadre de responsabilisation de gestion explique au public et au Parlement ce qui est attendu des ministères. Enfin, le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique décrit ce qui est attendu des gestionnaires.

MM. Aucoin et Jarvis appuient leur argumentation sur ces changements en se concentrant sur le rôle du Parlement et des députés face au problème de la reddition de comptes. Sans mentionner explicitement le programme de commandites, les auteurs indiquent que le maillon faible du cadre actuel de reddition de comptes est le fait que les parlementaires ne s'acquittent pas de leur obligation de demander des comptes au gouvernement. Pour l'essentiel, ils soutiennent que « l'efficacité du système parlementaire de style Westminster dépend largement de la vigueur de l'examen parlementaire et de sa capacité à responsabiliser les ministres, particulièrement en leur demandant des comptes ».

C'est l'incapacité de nos députés à s'acquitter de ce rôle, maintiennent-ils, qui a donné lieu à notre cadre redditionnel relativement faible. Rôle, signalent-ils, qui incombe entièrement aux députés puisque les sénateurs n'ont pas la « légitimité démocratique » voulue pour demander des comptes au gouvernement, contrairement à leurs homologues de l'Australie.

À ce stade, les auteurs ne fondent pas beaucoup d'espoir sur une réforme du Parlement, car très peu de députés comprennent le rôle crucial de reddition de comptes dévolu traditionnellement aux députés d'arrière-ban du gouvernement. Comme le Canada a

surtout eu des gouvernements majoritaires et que les partis de l'opposition manquent d'effectifs et souffrent d'une infériorité numérique, il ne semble pas y avoir de solution simple en vue.

Le juge Gomery a entamé ses travaux en examinant les activités d'une poignée de fonctionnaires et d'agences de publicité qui paraissaient avoir profité de la mise en oeuvre précipitée de la stratégie fédérale consécutive au référendum de 1995. En bout de ligne, il formulera probablement des recommandations qui remettront en cause le mode de fonctionnement du Parlement. Vu l'importance de la question, il est essentiel que le juge Gomery voie plus loin que les témoignages non contestés et prenne en considération les mesures administratives de grande portée qui ont été instaurées depuis la publication du rapport de la vérificatrice générale.

En dernière analyse, MM. Aucoin et Jarvis font valoir que la réponse à la question de savoir qui est responsable de quoi réside vraisemblablement dans les actuelles carences de notre Parlement.

David Zussman est professeur de gestion à l'Université d'Ottawa et commissaire (à temps partiel) de la Commission de la fonction publique du Canada.